



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF : caisses

Question écrite n° 2613

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le régime de retraite des agents de la SNCF. Il souhaite notamment connaître, d'une part, le nombre précis de ses bénéficiaires et, d'autre part, la situation financière de ce régime et le montant des subventions qui lui ont été éventuellement attribuées ces cinq dernières années en vue d'assurer sa viabilité.

Texte de la réponse

Le régime de retraite des agents de la SNCF, sur lequel l'honorable parlementaire appelle l'attention, comporte certaines caractéristiques rassemblées dans le tableau ci-après :

Caractéristiques		Années				
		1997	1998	1999	2000	2001
Cotisants :	Nombre	174 770	175 370	170 300	174 800	177 000
	Evolution (%)	- 1,5	+ 0,3	- 2,9	+ 2,6	+ 1,3
Pensionnés (total)	Nombre	333 100	328 400	334 200	320 200	316 000
	Evolution (%)	- 1,4	- 1,4	+ 1,8	- 4,2	- 1,3
Pensionnés (D. Propres)	Nombre	208 800	205 700	212 700	200 300	197 500
	Evolution (%)	- 1,6	- 1,5	+ 3,4	- 5,8	- 1,4
Pensionnés (D. Dérives)	Nombre	124 300	122 700	121 500	119 900	118 500
	Evolution (%)	- 1,3	- 1,3	- 0,8	- 4,2	- 1,2
Subvention d'équilibre	Montant (MF)	13 668	13 866	13 864	14 103	14 485
	Evolution (%)		+ 1,4	=	+ 1,7	+ 2,7
	S/R (subv/recettes)	0,47	0,48	0,47	0,48	0,50

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2613

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 septembre 2002, page 3025

Réponse publiée le : 2 décembre 2002, page 4601